

# Ethique de la recherche et risques humains

sous la direction  
de Thierry MARTIN



Illustration de couverture :  
© Dominique Pernet, *Contrainte en ocre et gris*



**ÉTHIQUE  
DE LA RECHERCHE  
ET RISQUES HUMAINS**

**PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ**

**N° 1294**

**Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »**

dirigée par Jean-Claude Daumas

n°

*Série « Normes, Pratiques et Savoirs »*

*Responsable : Corine Pelluchon*

*n° 8*

UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société

30-32, rue Mégevand

25030 Besançon cedex

DIFFUSION

CID – 18-20, rue Robert Schuman – 94220 CHARENTON-LE-PONT

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ – 2014

Mise en page : Marie Gillet

ISBN : 978-2-84867-490-2 – EAN : 9782848674902

ISSN : 1956-0222

# ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ET RISQUES HUMAINS

sous la direction  
de Thierry Martin

*Ouvrage publié avec le concours de l'École doctorale LISIT de l'université de Dijon, de l'École doctorale LETS et du Laboratoire Logiques de l'agir (EA 2274) de l'université de Franche-Comté.*



## **Introduction**

### **De quelques questions éthiques soulevées par la recherche scientifique**

Thierry MARTIN

La mise en œuvre de la recherche scientifique, dès lors qu'elle s'applique à des êtres humains, engage nécessairement leur liberté ou la sécurité de leur personne, et soulève par conséquent des problèmes éthiques. Ceux-ci se posent évidemment dans le champ de la recherche biomédicale, qui implique une intervention directe sur les personnes. Mais, ils se posent plus généralement dès que l'activité de recherche ou ses conséquences portent sur les individus. Il en va ainsi dans les divers champs de la psychologie, comme dans toute recherche amenée à recueillir et utiliser des données personnelles. Et ces problèmes se posent de façon plus aiguë, lorsqu'ils concernent des populations vulnérables, par exemple celle des mineurs ou des inaptes au consentement. Ce n'est pas alors seulement qu'il faille assurer le respect des droits de la personne, mais plus radicalement, la recherche scientifique, même lorsqu'elle ne s'applique pas directement aux individus eux-mêmes, engendre des conséquences qui peuvent avoir un impact sur nos conditions d'existence. L'éthique de la recherche s'étend, en ce sens, à l'étude des risques collectifs impliqués par la recherche scientifique, risques que le chercheur doit prendre en



compte dans son activité. De plus, le développement de liens entre la recherche privée et la recherche publique place les chercheurs, y compris les doctorants, en situation de partenaires d'entreprises commerciales liées à l'utilisation ou la diffusion des produits de la recherche et crée par là des situations de conflits d'intérêts potentiels qui peuvent interférer avec leur pratique de chercheur.

Il ne s'agit pas d'opposer la science et l'éthique en invoquant les exigences de l'une contre celles de l'autre, imposant de choisir entre l'immobilisme et l'aveuglement. Mais, sauf à prôner l'irresponsabilité collective, on ne peut se dispenser d'interroger les conséquences possibles ou probables de nature éthique ou éthico-politique de la recherche scientifique, en incluant sous ces expressions les conséquences humaines que peuvent entraîner les recherches scientifiques sur l'environnement, l'économie ou l'organisation sociale. La question se pose également de leur spécificité selon les domaines considérés. Si les principes qui fondent la réflexion éthique prétendent à l'universalité, leur application rencontre-t-elle des obstacles distincts, exige-t-elle des modalités différentes de traitement des difficultés rencontrées selon les domaines de recherche ? Et les nouvelles pratiques de la science, comme le recours généralisé et intensif à l'informatique, les nouvelles pratiques de diffusion des connaissances scientifiques, imposent-elles de nouvelles pratiques éthiques ?

Ce sont ces questions qui ont commandé la réflexion menée par un groupe de chercheurs d'horizons très différents réunis lors du colloque « Éthique de la recherche et risques humains », organisé par le Réseau national des MSH, en collaboration avec les écoles doctorales « Langages, Espaces, Temps, Sociétés » (Besançon) et « Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires » (Dijon), la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement C.-N. Ledoux (USR 3124) et le laboratoire « Logiques de l'agir » (EA 2274) les 28 et 29 septembre 2011 à l'université de Franche-Comté.

Les études ici rassemblées se déploient selon deux axes étroitement solidaires, le premier consacré plus directement à l'éthique de la recherche, le second mettant davantage l'accent sur l'expertise scientifique.

Anne Fagot-Largeault ne fait pas porter son analyse sur les possibles conséquences éthiques de la recherche scientifique, mais elle l'installe au cœur même de l'activité de recherche pour considérer ce qui s'offre d'abord comme une aberration, la fraude scientifique, laquelle contredit évidemment l'exigence de vérité qui commande le projet même de connaissance scientifique. Malgré les apparences, c'est en fait une

question majeure qui est ici soulevée, car si l'honnêteté scientifique est le réquisit nécessaire et la condition éthique minimale de la recherche, force est de constater pourtant que la fraude n'est pas un phénomène exceptionnel. De fait, on peut constater qu'une attention particulière se porte, depuis les années 1980 aux problèmes soulevés par la pratique de la fraude dans le champ de la recherche scientifique; attention qui ne se dément pas, comme en témoigne l'organisation tous les trois ans des conférences mondiales sur l'intégrité scientifique par l'*European Science Foundation* et l'*Office of the Research Integrity*.

Après avoir décrit le phénomène de globalisation du thème de l'intégrité scientifique, Anne Fagot-Largeault se propose d'interroger 1) l'intensité de la pratique frauduleuse et son évolution, 2) ses causes ou raisons, 3) les remèdes envisagés pour l'endiguer. Elle peut ainsi montrer que le phénomène, s'il est réel, ne peut être massif. Mais, il est difficile d'en mesurer précisément l'intensité et l'évolution, car l'augmentation du nombre des chercheurs et la généralisation des pratiques de mesure de l'activité scientifique génèrent une augmentation importante des volumes de publications. Par ailleurs, il convient de distinguer la pratique de la falsification et celle du plagiat, non seulement dans leurs modalités d'exécution, mais aussi dans leurs sources et leurs conséquences. Il convient également de distinguer une pratique frauduleuse s'effectuant à l'intérieur de la communauté scientifique, de celle qui s'adresse à un public qui lui est extérieur, où la fraude est à la fois plus aisée, plus répandue et aux conséquences plus redoutables. S'il est difficile d'imaginer des mesures radicales permettant de supprimer le phénomène, le changement de culture de la pratique scientifique et l'inscription d'un enseignement d'éthique de la recherche dans la formation des chercheurs apparaissent comme des mesures à la fois possibles et nécessaires.

Évelyne Serverin part d'un constat : un peu partout dans le monde, des expérimentations randomisées sont conduites pour tester des politiques publiques, notamment dans le domaine de la pauvreté et de la jeunesse. En France, l'introduction récente de ces programmes dans les politiques publiques fait naître des questions éthiques d'un nouveau genre, auxquelles les dispositifs juridiques en place ne répondent qu'imparfaitement. En effet, dans le champ de la recherche sur les comportements humains, l'expérimentation menée en laboratoire est effectuée à l'intérieur d'un cadre qui en garantit les conditions éthiques. En revanche, lorsque cette expérimentation est développée directement dans le monde réel à l'initiative de la puissance publique, elle se déploie généralement en l'ab-

sence de tout contrôle éthique. Évelyne Serverin se propose alors à la fois d'identifier les risques éthiques que font courir les expérimentations sociales randomisées, de montrer que ces risques sont sous-estimés, voire ignorés, par les protocoles de recherche, et de tenter d'y apporter des réponses.

Dans un premier moment, elle montre que l'expérimentation sociale, alors même qu'elle soulève des questions éthiques à la fois pour ceux qui en sont l'objet et pour les chercheurs qui effectuent ces expérimentations, est absente des dispositions juridiques sur l'éthique de la recherche sur l'homme. Elle montre ensuite que cette recherche contrevient au principe d'indépendance de la recherche, puisque ce ne sont pas seulement les objectifs de la recherche qui sont définis par la puissance publique, mais aussi la méthodologie, laquelle est donc imposée aux chercheurs, et cela sans qu'un comité d'éthique indépendant ne soit mis en place. Et ce sont également les conditions de l'évaluation de la recherche qui contredisent ici les principes d'une recherche indépendante et responsable. Au terme de l'analyse, il apparaît que l'expérimentation sociale, telle qu'elle est aujourd'hui conduite en France mêle d'une manière qu'on pourrait appeler pathologique la recherche scientifique en sciences sociales et la décision politique. L'absence de contrôle éthique en ce domaine peut ouvrir sur des déviations de la recherche lourdes de conséquences.

L'éthique de la recherche concerne à la fois les modalités des pratiques de recherche effectivement mises en œuvre, la régulation normée de ces pratiques et la réflexion conceptuelle sur les relations entre l'activité de production de connaissance scientifique et les valeurs (épistémiques, morales, sociales) qu'elles mettent en jeu. Nicolas Lechopier entend promouvoir une éthique de la recherche qui tienne ensemble ses trois niveaux d'effectivité. Il s'appuie pour cela sur deux études de cas de recherches en santé globale, la première effectuée en Amazonie brésilienne visant à étudier le lien entre déforestation, pollution au mercure et transmission du vecteur de la maladie de Chagas, la seconde réalisée au Guatemala étudie l'impact sur la santé mentale de populations soumises à des épisodes traumatiques. L'enquête qualitative de terrain a permis d'identifier deux enjeux communs aux recherches en santé globale : la participation des populations à la recherche et l'articulation entre la recherche et l'action. Or ceux-ci ne s'accordent pas avec le modèle standard de l'éthique de la recherche, en tant notamment qu'il définit l'évaluation éthique de la recherche par sa conformité à un ensemble de principes dé-

finis en amont. À une éthique de la recherche conçue comme application de principes théoriques à une pratique de la recherche, Nicolas Lechopier propose de substituer un modèle, dénommé « épistéméthique », unissant dialectiquement validité scientifique et valeurs éthiques.

Anne-Sophie Brun-Wauthier, Étienne Vergès et Géraldine Vial étudient le développement récent du contrôle éthique des recherches impliquant la personne humaine en France. Ce développement est marqué par la promulgation de la loi Jardé du 5 mars 2012 ordonnant que toute recherche impliquant la personne humaine soit soumise au contrôle des comités de protection des personnes (CPP), mais sans que soit initialement clairement défini son champ d'application.

L'extension du contrôle éthique de la recherche manifeste trois caractères spécifiques qui méritent attention. D'une part, il s'agit de l'importation d'une évolution déjà observée dans les pays anglo-américains. De l'autre, ce phénomène se marque par l'émergence d'une normativité propre à la communauté scientifique, qui se traduit à la fois par l'application de règles éthiques et par la mise en place de sanctions en cas d'infraction à ces règles. Et, de ce fait, cette « normativité communautaire » entre en concurrence avec la normativité juridique, qui, elle aussi, peut avoir à connaître des questions éthiques soulevées par la préparation ou l'exécution d'un programme de recherche.

Ce sont les modalités de mise en place et de fonctionnement de cette normativité communautaire que les auteurs entreprennent ici d'analyser en détail en concentrant leur étude sur quatre comités d'éthique dont le domaine d'application inclut, au moins partiellement, les SHS, afin d'évaluer les effets de cette forme d'autorégulation sur l'expansion du contrôle éthique de la recherche en France. L'analyse permet de mettre en évidence la spécificité du contrôle des recherches non interventionnelles et d'établir que l'expansion du contrôle éthique de la recherche répond à une attente réelle des chercheurs, lesquels la mettent en place eux-mêmes sous des formes réglées. On assiste ainsi au développement d'un auto-contrôle éthique de la recherche impliquant la personne humaine, dont on peut prédire sa généralisation en France, comme ce fut le cas dans les pays anglo-américains.

L'analyse développée par Olivier Godard montre que l'expertise scientifique intègre nécessairement des éléments normatifs, extérieurs au discours scientifique positif, dans la mesure où elle associe à la fois une recherche d'objectivité de la connaissance et une orientation vers une décision, donc vers le champ pratique. Elle est alors exposée au risque

d'instrumentalisation ou de récupération au service d'intérêts politiques ou partisans. Et de fait, l'expertise scientifique fait aujourd'hui l'objet d'une contestation systématique par des groupes d'intérêts, en particulier associatifs, et son crédit est menacé. Pour conjurer ce risque et rétablir l'expertise scientifique dans ses droits et sa légitimité, il est nécessaire que les différents acteurs du « système expertise », ceux qui la commandent, l'orientent, la font ou l'utilisent, adoptent une éthique de l'expertise scientifique combinant une éthique de la responsabilité et une éthique de la délibération. Les thèmes clés en seraient le cadrage de l'exercice, comprenant en particulier le mode d'argumentation à utiliser pour interpréter les données, le mode d'association des parties prenantes à l'exercice, les conditions permettant d'éviter son instrumentalisation par les intérêts de telle ou telle partie et le rapport à établir avec le débat public.

C'est ce que soulignent quatre cas emblématiques d'expertise de risques sanitaires et environnementaux : en 1999, le conflit d'expertise franco-européen à propos de la sécurité de l'importation de produits bovins du Royaume-Uni frappé par l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine ; en 2008 la suspension de l'autorisation de culture du maïs OGM MON 810 (de la société Monsanto) sur le territoire français ; en 1999 l'expertise pluraliste sur la possible incidence des rejets radioactifs résiduels des installations nucléaires de La Hague sur la fréquence anormale de leucémies chez les jeunes de la région ; en 2006 l'appel au débat public lancé par des personnalités « climato-sceptiques » pour juger de la valeur scientifique des travaux sur le changement climatique.

C'est dans le champ de l'écologie politique que Corine Pelluchon déploie son analyse, pour montrer que nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux enjeux décisifs pour protéger les intérêts des générations futures et des autres espèces, lesquels exigent de modifier la composition des instances délibératives qui ne peuvent se limiter aux seuls experts désignés et décideurs politiques. Autrement dit, c'est à une reconfiguration politique de l'expertise que nous sommes invités, laquelle passe par une appréhension juste de la nature interrogative du discours scientifique loin du scientisme réducteur, articulée à la reconnaissance de la légitimité des questions de valeur allant au-delà d'un point de vue seulement instrumental. Cette reconsidération du rôle politique de l'expertise se heurte à plusieurs obstacles que Corine Pelluchon met en évidence, avant d'interroger les conditions et objectifs d'une recherche interdisciplinaire, ici nécessaire. Elle souligne ainsi la nécessité d'une formation rigoureuse en éthique et en méta-éthique, ainsi qu'un apprentis-

sage de l'argumentation, comme réquisits à la mise en place d'une véritable délibération sur des sujets complexes appelant la confrontation des approches et l'interdisciplinarité ; programme exigeant dans la mesure où la réflexion politique sur la crise environnementale est indissociable d'une réélaboration ontologique, elle-même solidaire d'une nouvelle philosophie du sujet.



## **Penser la place de l'expertise et de la délibération éthique dans la politique**

**Réflexions sur les conditions d'une plus grande innovation en matière  
d'action environnementale et en bioéthique**

Corine PELLUCHON

### **I. La composition d'un monde commun et les difficultés de l'expertise**

Bertrand de Jouvenel disait que nous n'habitons plus la même planète que nos aïeux, parce que la leur était immense, comparable à « une géante sur l'épiderme de laquelle ils s'agitaient, passants éphémères, vivant d'elle, mais incapables d'affecter sa vie », alors que la nôtre est « non seulement petite, mais fragile. Au-dessous de nous quelques pieds d'humus fertile, au-dessus de nous quelques kilomètres d'air respirable : nous nous savons désormais capables de corrompre cet air et de transformer ce sol en désert » (Jouvenel, 2002 [1968], p. 66 et 76). Cette prise en considération de la vulnérabilité de la nature va de pair avec la reconnaissance du fait que l'homme, du moins dans les pays industrialisés, est devenu un agent géologique<sup>1</sup> qui, par son empreinte écologique

---

1. Telle est la définition de l'ère anthropocène, par opposition à l'ère holocène. Voir Crutzen et Stoermer (2000, n° 41, p. 17).



et les transformations de son pouvoir technologique, affecte la capacité de résilience des écosystèmes et trouble les conditions dont dépend son existence, « contraignant l'évolution à adopter une nouvelle trajectoire » (Davis, 2008, n° 131).

Ces changements suffisent à mesurer l'écart existant entre l'époque des Lumières et nous et à concevoir qu'une rupture a bien eu lieu entre le XIX<sup>e</sup> siècle, marqué par l'émergence du capitalisme et la naissance de la démocratie représentative à laquelle nous empruntons bon nombre de nos institutions, et le contexte économique, démographique, technologique et écologique qui est le nôtre. Autrement dit, ce n'est pas seulement la revanche de Gaïa qui sonne le glas d'une politique définie comme un jeu à deux, limité aux hommes et aux nations. Au-delà de l'épuisement des ressources et des conséquences sociales, sanitaires et géopolitiques du réchauffement climatique, c'est aussi la manière dont nous comprenons la politique et tenons compte des différents acteurs du monde commun à composer qui doit évoluer. Ce dernier n'est pas déterminé *a priori*, mais il évolue en fonction des techniques qui apparaissent et qui ont un impact, par exemple, sur la famille, des maladies qui nous frappent et des différentes entités, comme l'eau, l'air, les forêts, qui font partie de notre vie et sont au cœur des discussions quand un problème affectant un grand nombre d'individus se pose.

La prise en considération des entités non humaines avait inspiré en 1999 à B. Latour l'idée d'une double chambre. L'une est composée d'experts soulevant certains problèmes scientifiques et étudiant les entités non humaines qu'ils proposent de faire entrer dans les discussions politiques. L'autre renvoie à la tâche classiquement dévolue aux politiques, c'est-à-dire à la décision qui consiste à déterminer quelles entités seront soumises au débat politique et dans quelle mesure il est possible, tout en tenant compte des données recueillies par les experts, de conduire une politique compatible avec les autres objectifs actuellement poursuivis (Latour, 2004 [1999], p. 61, p. 69, p. 159 et p. 248-249). Ce schéma séduisant a renouvelé l'écologie politique en soulignant la nécessité d'étendre le système représentatif aux générations futures et à tous ceux dont les intérêts sont éclipsés par la représentation exclusive des hommes actuels et par le présentisme.

L'extension de la démocratie aux êtres qui n'ont pas de voix est la grande affaire de la démocratie, reconnaît Latour. Cependant, pour tenir cette promesse, il semble qu'il faille dépasser le cadre présenté dans *Politiques de la nature*. La première chambre dont parle Latour est

consonante avec la création d'un consortium hybride comme le GIEC<sup>2</sup>. La collecte d'informations internationales et de données robustes sur le réchauffement climatique, sur ses causes, son ampleur et son rythme exige des discussions entre scientifiques. Cependant, tous les problèmes liés à l'environnement et aux technologies ne peuvent pas être examinés par les seuls experts ni par les représentants des formations politiques classiques. L'extension du système représentatif doit également inclure les personnes que leur situation de précarité frappe d'invisibilité sociale et politique, mais qui peuvent voir leurs conditions de vie encore plus menacées que les autres par certaines évolutions technologiques et écologiques. De plus, il importe de reconnaître que les forums et institutions où est débattu l'avenir de la planète sont encore très homogènes dans leur composition.

Quand il est question de l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture mondiale, par exemple, certains individus sont souvent exclus des négociations nationales et des institutions internationales comme la FAO (2006)<sup>3</sup>. Celle-ci conduit, depuis les années quarante, des études prospectives sur la sécurité alimentaire mondiale qui témoignent du maintien d'une vision productiviste du problème de la faim dans le monde. Cette vision des choses, présentée comme objective, n'est-elle pas liée à une conception naïve de l'expertise, jugée neutre, et à la non-inclusion de bon nombre d'acteurs susceptibles de garantir une plus grande pluralité dans la discussion et de modifier les termes des débats en faisant entrer certaines préoccupations, comme celles qui ont trait à l'agriculture biologique ou aux conséquences de l'augmentation de la consommation de viande sur la disponibilité en eau et en céréales ? Si l'on compare les procédures, la composition et les résultats respectifs de la FAO et de l'IAASTD<sup>4</sup>, on constate que l'inclusion des petits agriculteurs d'Afrique porteurs d'une vision alternative de la production agricole et d'une pluralité d'acteurs traditionnellement écartés de forums longtemps réservés aux experts et aux représentants classiques des parties prenantes, comme les firmes agroalimentaires, modifie la teneur des débats et souligne l'aspect stratégique et politique de tout débat prospectif sur l'avenir de l'agriculture mondiale (Labbouz et Treyer, 2010).

---

2. Groupe international d'experts sur l'évolution climatique, créé en 1988.

3. *Food and Agriculture Organization of the United Nations*.

4. *Intergovernmental Assessment on Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*. Voir IAASTD (2009).

Cet idéal d'un processus plus inclusif et participatif va de pair avec une conception politique de l'expertise. Or, l'idée que les débats et les forums ne concernent pas seulement les experts, mais également les différentes parties prenantes et toutes celles et ceux qui subissent les conséquences d'un problème, mais ne sont pas représentés par un parti politique ni par la communauté scientifique, n'est pas présente chez Latour. Ce dernier est relativement silencieux sur la participation des citoyens. Les modifications de la démocratie représentative et de la délibération qu'il suggère portent surtout sur le rôle et la place des sciences dans la démocratie. Sa contribution à la prise de conscience de la nécessité d'une reconfiguration du rapport sciences/société est indéniable. Cependant, les solutions qu'il envisage ne garantissent pas forcément une réponse démocratique et suffisamment novatrice aux problèmes que nous rencontrons.

## II. La neutralité impossible

Loin de fonder la décision politique sur l'expertise et en ayant soin de multiplier les précautions évitant toute confusion entre le rôle des sciences et celui des décideurs, Latour insiste sur le fait que les sciences introduisent de la perplexité dans le monde. Les scientifiques ne sont pas là pour émettre des recommandations ni pour donner le feu vert aux politiques, ce qui serait une méprise à la fois sur le statut de la recherche scientifique et sur la responsabilité des politiques dont la décision ne peut être subordonnée à l'établissement de certitudes, comme en témoigne une juste appréciation du principe de précaution. En outre, il importe de faire de la place à la pluralité épistémique, c'est-à-dire au fait que les scientifiques n'apportent pas forcément de réponses définitives à un problème et surtout qu'il n'y a pas une seule réponse à un même problème, mais des controverses.

Cette remarque invite à distinguer les scientifiques des experts d'une manière plus nette que chez Latour. Les experts sont des scientifiques ou des personnes dont les compétences dans un domaine sont reconnues par différentes institutions académiques ou de recherche, nationales et internationales. Placés dans la situation de l'expertise qui implique un débat intradisciplinaire et interdisciplinaire, où différentes conceptions scientifiques, mais aussi différentes disciplines ayant chacune sa méthodologie propre sont confrontées, ils sont, de plus, embarqués dans une opération où les rapports de force et les enjeux politiques

sont beaucoup plus importants que lorsqu'il est seulement question de débats entre scientifiques travaillant sur un même sujet. Dans les expertises, il est exigé de faire appel à la preuve et aux critères de scientificité, mais il serait naïf de penser que l'expert puisse être totalement neutre. La situation de l'expertise fait qu'il endosse un autre vêtement que celui qu'il revêt lorsqu'il est dans son laboratoire.

Un expert zootechnicien travaillant à l'INRA et mesurant le bien-être animal à la capacité qu'ont les animaux à s'adapter aux contraintes de l'élevage industriel conclura que les poules en batterie supportent bien leurs conditions puisqu'elles survivent dans une cage qui fait la surface d'une page A4 et qu'elles continuent de pondre. Au contraire, un philosophe nourri de phénoménologie et d'éthologie animale dénoncera cette conception seulement négative du bien-être qui ôte toute dimension psychique à la souffrance animale et explique que le droit est piégé, comme on le voit avec la directive CE 1999/74 qui a prévu un agrandissement des cages des poules équivalent à la surface d'une carte postale (Pelluchon, 2011, p. 157 ; Dantzer, 2001, p. 97-101). Ceux qui, s'agissant des conditions de vie des animaux d'élevage, rejettent l'argumentation philosophique, pourtant étayée par plusieurs décennies de recherches sur la notion de comportement et par les travaux des éthologues contemporains, prétendent s'en tenir aux faits et se prévalent d'une certaine conception de la science. Cette dernière n'est pas, contrairement à ce qu'ils disent, objective ni exempte de toute vision du monde, de toute référence à des valeurs. La réduction de la douleur à la simple nociception et le refus de prendre en considération le rapport dialectique à son milieu qu'implique la notion de comportement ne sont pas le résultat d'une conception scientifique ni d'observations empiriques ou éthologiques, mais la conséquence d'une conception ontologique. Cette pauvreté ontologique caractéristique de cette représentation de l'animal fonde une approche quantitative de la douleur des bêtes et justifie des pratiques qui ne tiennent aucun compte de leurs normes éthologiques, des besoins spécifiques à partir desquels il convient pourtant d'organiser l'élevage. Les zootechniciens s'abritent derrière la science et la technique, mais ces dernières sont surtout des instruments dont ils arment leur prise de position ontologique. Leur constante référence à l'objectivité témoigne aussi du fait qu'ils n'ont pas conscience de cautionner une position ontologique qui, de plus, est discutable.

De même, les pouvoirs publics, souhaitant mettre fin au conflit opposant ceux qui souhaitent la construction d'un aéroport à Notre-Dame-

Des-Landes, près de Nantes, et ceux qui la refusent en faisant référence à la valeur sentimentale ou affective de la terre, ont allégué que les arguments des manifestants étaient subjectifs, voire sentimentaux, et donc qu'ils n'étaient pas valables. Cette manière de prendre comme critère exclusif l'objectivité dont le modèle est, dans ce discours, la vérité scientifique, trahit une attitude scientiste qui est une méconnaissance du statut des énoncés scientifiques. Elle révèle aussi une incompréhension totale de ce que sont un débat et une discussion controversés, en particulier quand ils concernent des questions environnementales. Car celles-ci ne posent pas seulement des problèmes de conflits d'intérêts, mais elles soulèvent aussi et surtout des conflits de valeur. C'est pourquoi, comme Rawls lui-même le reconnaissait (Rawls, 1995 [1993], p. 261-262), ces questions ne peuvent pas être prises en charge par l'éthique et la justice procédurales, c'est-à-dire par le consensus par recoupement qui suppose que l'on ne conserve que les positions qui se chevauchent en mettant de côté leurs fondements normatifs et métaphysiques.

Contrairement aux questions classiquement associées à la justice distributive, comme l'allocation des ressources et la lutte contre la discrimination, les questions environnementales et celles qui concernent l'impact des biotechnologies sur nos vies et sur le sens des institutions ne peuvent pas être examinées seulement ni essentiellement à la lumière de la problématique des droits d'accès et de l'équitable répartition des ressources. Elles sortent du cadre de la justice distributive et exigent un enrichissement des débats politiques qui transgresse les règles de la justice procédurale élaborées dans *Libéralisme politique*. Si l'on ne prend pas la peine d'explicitier les différentes positions ontologiques qui sont le sous-bassement de ses prises de position dans les conflits portant sur l'usage de la Terre, si l'on ne s'appuie, dans ce travail, sur les émotions, notamment esthétiques, par lesquelles ses positions ontologiques s'expriment, on s'interdit de traiter ces sujets. Le rejet des arguments relatifs à la valeur non instrumentale des terres est un rejet politique et idéologique que l'on fait passer pour un rejet scientifique. L'objectivité ici est à la fois un alibi et un leurre.

### III. Deux écueils de l'action politique

Ainsi, il est relativement facile de comprendre que notre monde complexe et incertain et les défis technologiques, sanitaires, économiques et environnementaux qui se posent à nous exigent une reconfiguration

du rapport sciences/société/pouvoir, une modification des instances délibératives garantissant la prise en considération, dans les décisions collectives, des intérêts des autres espèces et des enjeux globaux, transversaux et à long terme liés à l'écologie et à l'équité intergénérationnelle, ainsi qu'une plus grande participation des citoyens aux débats et aux décisions collectives. Cependant, il est plus difficile de voir comment ces changements à la fois institutionnels et culturels peuvent éviter deux écueils qui ruinent le superbe édifice intellectuel construit au cours de plusieurs décennies d'écologie politique et de réflexion sur l'évaluation démocratique des choix technologiques et environnementaux.

Le premier écueil est l'éliasion des préoccupations environnementales dans les procédures mises en place par la plupart des institutions censées au départ encourager un programme luttant contre la déforestation et le changement climatique, comme on le voit avec le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) mis en place en 2008 par la Banque mondiale. Incarnant initialement deux préoccupations environnementales en apparente synergie et subordonnant l'allocation financière versée aux pays bailleurs au jugement d'experts réunis pour évaluer les projets relatifs au reboisement, à la production agricole souvent responsable de la déforestation, il apparaît que les critères de pertinence nécessaires à ces évaluations sont peu à peu abandonnés, soumettant les experts aux pressions de la Banque mondiale et les conduisant au découragement, voire à la démission (Belma, 2013).

De manière générale, les préoccupations environnementales sont éludées au profit d'une logique bureaucratique qui aboutit à des contre-productivités et la logique du financement du carbone domine la logique liée à la protection de la biodiversité, soulignant les tensions entre deux préoccupations environnementales auparavant associées. Tout se passe comme si l'efficacité environnementale, loin d'être encouragée par l'évaluation, était impossible à réaliser dans le cadre de ce genre d'institutions où le procédural et la bureaucratie ont raison des négociations, où l'on passe d'une mise en œuvre rationnelle (*policy*) à une logique négociée (*politics*) puis à une logique organisationnelle (*polity*) structurée par les procédures mises en place par la Banque mondiale. Dans un tel contexte, être expert et même être membre d'une ONG évaluant de manière indépendante ces stratégies, c'est avoir le sentiment de ne pas servir à grand-chose.

Autrement dit, nous disposons d'une multitude de structures pour débattre des questions environnementales, nourrir les décisions natio-

nales et internationales sur ces sujets difficiles et répartir des fonds encourageant l'action environnementale des différents pays. On pourrait se réjouir de cette grande variété de procédures relevant à la fois de la délibération et de la participation et comprenant des ateliers et des auditions publiques, des conférences de citoyens, des conférences de consensus, des conférences délibératives, des focus groups, des comités *ad hoc*, des panels de citoyens, etc. De même, on pourrait imaginer que la décision de la Banque Mondiale d'encourager des politiques de lutte contre la déforestation et le changement climatique illustre la reconnaissance de la centralité de l'écologie. Pourtant, le sentiment que l'on éprouve quand on prend connaissance de ces travaux, qu'ils portent sur des questions relatives à l'environnement ou à la bioéthique, est un sentiment de découragement. Il est essentiellement lié à la disproportion existant entre le nombre de rapports et d'évaluations, leur coût en ressources humaines et intellectuelles, voire financières, et leurs résultats concrets, c'est-à-dire leur impact sur les politiques publiques, sur la manière dont ces questions transversales continuent d'être traitées par les différents gouvernements et sur la formation des citoyens ainsi que sur leur résolution à modifier leurs styles de vie.

Car la spécificité de l'écologie est qu'elle ne veut rien dire si elle n'aboutit pas à des changements réels dans la manière dont les individus consomment et dont les collectivités organisent la production et le travail. L'écologie est surtout une éthique du quotidien et des petites choses, où l'engagement consistant à faire attention aux produits que l'on achète, à ce que l'on mange, à la manière dont on se déplace, a des répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Avant d'aborder ce point essentiel qui renvoie au deuxième écueil des politiques et des stratégies environnementales et qui souligne la nécessité de penser l'écologie à la lumière d'une philosophie première substituant à la philosophie du sujet et à l'humanisme des droits de l'homme une autre conception du rapport de l'homme à l'autre que lui susceptible de jeter les bases d'une autre organisation sociale et politique, disons quelques mots sur les améliorations qui pourraient être apportées afin que l'écologie entre vraiment dans la politique.

#### **IV. L'écologie politique est morte. Vive l'écologie politique !**

L'écologie politique, née dans les années soixante-dix dans un contexte de critique du capitalisme comme mode d'économie et comme

mode d'existence, a connu ses heures de gloire. Celles-ci n'appartiennent pas seulement au passé. Tout lecteur d'A. Gorz et d'I. Illich reste frappé par l'actualité de leurs analyses, que l'on pense à la démonstration de l'incompatibilité entre le capitalisme, fondé sur la surproduction et l'obsolescence programmée des objets, et la prise en compte de la nature comme limite externe de la production, ou que la crise environnementale, considérée à la fois comme une crise des ressources et comme une crise de la subjectivité et de l'organisation du travail, soit l'occasion d'une dénonciation du capitalisme considéré comme un système de domination (Gorz, 1978, p. 15, p. 18 et p. 31-36).

Entretenant des « besoins toujours croissants et toujours frustrés », ce système, que le *marketing* entretient, crée des inégalités et même des pauvretés relatives, car il est fondé sur une anthropologie qui pousse les individus à vouloir des biens attachés à un certain prestige parce que les autres ne peuvent se les procurer (Gorz, 1978, p. 14 et p. 77-87). Quand ces biens deviennent des objets de consommation courante, comme c'est le cas de la voiture aujourd'hui, non seulement on se rend compte de certaines contre-productivités dont la pollution et les bouchons ne sont qu'une manifestation, mais, de plus, ces objets qui ne sont pas conviviaux (Illich, 2003 [1973]) doivent, pour être désirés, être encore plus sophistiqués et donc plus coûteux en énergie. Le cercle vicieux d'une production et d'une consommation de biens gourmands en énergie et celui de l'augmentation des besoins et des frustrations vont de pair. De même, le déni du réel caractéristique d'une économie ne prenant pas en compte l'irréversible disparition de certaines ressources est solidaire d'une organisation du travail qui ne tient pas compte de la valeur des êtres, humains et non humains, qui sont impliqués.

L'écologie politique et la philosophie politique ne peuvent cependant pas s'arrêter à cette critique sans appel. Pour trouver des solutions aux problèmes que nous rencontrons et faire en sorte que les réponses apportées équivalent non pas à moins, mais à plus de démocratie, il importe d'aborder l'étape constructive de l'écologie politique. Tel est l'intérêt des travaux de Dominique Bourg qui, une dizaine d'années après Latour, cherche à compléter la démocratie représentative afin que la protection de la biosphère, la préservation de la biodiversité et l'équité intergénérationnelle soient reconnues comme de nouveaux devoirs de l'État, inscrits dans la Constitution et défendus par des instances délibératives apportant des contrepoids à la représentation des intérêts immédiats des hommes actuels (Bourg et Whiteside, 2010, p. 76-80, p. 88 et p. 90 ; Bourg,



2011). Son projet d'une démocratie écologique qui propose certaines modifications des instances délibératives et détaille la manière dont les connaissances internationales sur le climat, par exemple, pourraient être prises en compte par les politiques et d'abord traduites en un langage aisément compréhensible est audacieux.

On peut penser que la présence dans les instances délibératives d'ONGE<sup>5</sup> n'est pas une idée réaliste. Pourtant, la création de commissions de veille et de vigilance chargées de mesurer la compatibilité ou l'incompatibilité de tout projet de loi avec les impératifs écologiques énoncés ci-dessus est la seule manière d'éviter un traitement atomiste des questions environnementales et d'empêcher qu'une mesure prise dans un domaine, pour soutenir la croissance, par exemple, ne contredise les efforts menés dans la lutte contre la pollution. On peut toutefois estimer que les représentants de ces commissions ne siègeraient dans les instances délibératives au même titre que les députés. Enfin, tout ce qui concerne les procédures participatives est bien documenté dans les travaux de D. Bourg. Ce dernier montre que les forums de citoyens, quand ils sont bien organisés, conformément aux procédures mises en place dès les années quatre-vingt au Danemark, ne reflètent pas les intérêts corporatistes des individus, mais leur volonté de trouver des normes universalisables pouvant éclairer les politiques publiques. Le public qui est constitué, disait J. Dewey, par l'ensemble des personnes subissant les conséquences indirectes des différentes techniques (Dewey, 2005 [1927], p. 95-118, p. 184 et p. 241), est mûr pour un débat collectif et pour la composition d'un monde commun qui ne s'arrête pas aux frontières géographiques d'un État.

Pourtant, même si les crises actuelles que nous vivons semblent convaincre chacun de la nécessité d'enrichir les débats politiques, en particulier sur des sujets qui échappent aux clivages idéologiques classiques, comme celui qui oppose la droite et la gauche, le conservatisme et le progressisme, il est difficile de refouler l'impression de vanité et d'impuissance que l'on ressent. Un certain amateurisme caractérise l'appropriation par les politiques des questions sensibles comme les questions relatives à la bioéthique et à l'écologie.

Il ne s'agit pas seulement du fait que chaque personnalité politique, cherchant à mettre son empreinte sur le réel, s'empare d'un sujet de telle manière que le travail de réflexion qui a été fait auparavant est effacé ou qu'il faut tout reprendre à zéro. Nous ne pensons pas non plus unique-

---

5. Organisations non gouvernementales environnementales.

ment à cette confusion des rôles et des discours qui fait qu'un homme politique habille de concepts philosophiques empruntés et de références triturées un propos paternaliste. Ce phénomène alimente une crise de la légitimité engendrée par les médias. Bien plus, il est symptomatique d'une ignorance complète de ce qu'est la légitimité. Cette ignorance conduit à demander à des personnalités dont la visibilité fait l'excellence leur avis sur un problème aussi délicat que la fin de vie. Elle explique aussi que l'inflation de colloques sur des questions d'éthique appliquée et les déclarations tonitruantes des différentes autorités en faveur d'une recherche pluridisciplinaire sur ces sujets ne suffisent pas à promouvoir le changement de culture politique qui est requis par l'entrée de l'écologie dans la démocratie.

Ainsi, l'écologie reste reléguée à la périphérie du politique et peu de changements dans les styles de vie sont encore consentis par les individus, comme on le voit en constatant le nombre important de 4 x 4 dans les grandes villes et la consommation par habitant de viande et de produits animaliers. La douloureuse question des traitements que cette consommation inflige aux animaux d'élevage et aux poissons reste absente des débats politiques et même des préoccupations de la plupart des citoyens, alors qu'elle est un coup de projecteur sur la violence de notre modèle de développement. Quiconque prend au sérieux ce que le mot « civilisation » veut dire ne peut que jouer son va-tout sur cette question. Autrement dit, si l'on veut que toutes les recherches et les productions écrites et orales sur ces questions ne soient pas lettre morte et nourrissent l'action politique, ce n'est pas seulement la manière dont les gouvernants s'adressent aux gouvernés et s'informent des questions soumises à la délibération qui doit changer. La formation des citoyens, profanes et experts, à ce qu'est la délibération éthique est également nécessaire.

## **V. La délibération éthique et ses prérequis logiques et méthodologiques**

Il est impossible de faire un travail interdisciplinaire sérieux sans une méthodologie rigoureuse permettant à chacun des spécialistes de défendre son argumentation qui relève du champ de pertinence de sa discipline. Les deux écueils d'un tel travail sont la juxtaposition des argumentations qui ne permet pas une véritable délibération et la simple synthèse des points de vue qui fait accroire que l'objectif principal d'une recherche interdisciplinaire est d'arriver à des recommandations en prenant appui sur les points de vue se chevauchant. L'intérêt qu'il peut y

avoir à confronter les théories éthiques et politiques qui rivalisent à l'intérieur d'une même discipline et de faire dialoguer les différentes disciplines est, au contraire, d'inviter chacun à justifier ses arguments, en explicitant leurs données, leurs garanties, leurs fondements, leurs qualificatifs modaux et leurs conditions d'exception et de réfutation (Toulmin, 1993 [1958], p. 124 *sq.*).

La description d'un argument, si l'on suit ce schéma énoncé par Toulmin, permet à chacun des représentants de faire un travail d'explicitation et de justification qui enrichit la réflexion, puisque l'argument, à la différence de l'opinion, de l'expérience ou de la conviction, suppose que l'on est capable de le décrire, comme on l'a indiqué plus haut, et d'en donner les fondements, souvent implicites, voire d'en souligner les limites (Reber, 2011, vol. 74, n° 2, p. 283-303). Cet effort, qu'il est sans doute plus facile à faire quand on est en situation de communication et en présence de personnes n'ayant pas forcément ses grilles de lecture ni ses références culturelles et épistémologiques, implique aussi l'abandon d'une conception erronée de l'objectivité. Il s'agit de cette représentation qui l'assimile à la neutralité et suppose une séparation radicale entre les normes et les valeurs ne résistant pas à la réalité des expertises ni à l'expérience dialogique<sup>6</sup>.

Bien plus, le gain réalisé lors d'un travail interdisciplinaire ne concerne pas uniquement la qualité de l'argumentation de chaque participant à la recherche, mais il s'agit d'un gain collectif. Le fait de se hisser au niveau de l'argumentation est une condition pour remplir les critères de l'éthique de la discussion. Quand on s'oblige à décrire ainsi ses arguments, il est, en effet, plus facile de les exprimer en ayant en vue le bien public, de faire valoir des prétentions et des justifications logiques et valides par un échange d'informations ordonnées et de bonnes raisons et de suivre la force du meilleur argument, au lieu de subir les contraintes liées aux relations hiérarchiques et de céder à la tentation des remarques *ad hominem*. Les conditions d'une discussion et non d'un dialogue de sourds sont donc réunies. Cependant, cela ne signifie pas que l'objectif d'un travail interdisciplinaire soit de parvenir à la coexistence pacifique de points de vue souvent irréductibles les uns aux autres.

Non seulement l'interdisciplinarité se distingue de la pluridisciplinarité comme le pluralisme se distingue de la pluralité, mais, de plus, l'idée est de prendre appui sur les arguments qui ne se chevauchent pas

6. Cette séparation normes/valeurs distingue J. Dewey et même Francis Jacques de J. Habermas (Dewey, 2011 [1939] ; Jacques, 1979).

afin de mettre au jour des tensions que la recherche du consensus et la nécessité d'émettre des recommandations tendent à effacer. Le temps du travail interdisciplinaire n'est pas celui de l'action politique. Leur valeur et leur objectif respectifs ne sont pas non plus les mêmes. L'intérêt d'un travail interdisciplinaire est de présenter un état des lieux sur une question qui exige l'apport de disciplines et de perspectives différentes. Son but est non pas de rassurer les politiques ni d'éclairer directement l'action, comme si la bonne décision pouvait découler du rapport, mais de promouvoir une compréhension complexe et subtile d'un sujet qu'un traitement hâtif, idéologique ou partial conduirait à simplifier. C'est à partir de cette compréhension du problème, qui ne fait pas l'économie des divergences ni des conflits entre des valeurs également importantes, qu'une décision peut être prise en toute connaissance de cause. Celle-ci, pour résoudre les dilemmes, conjuguera différentes approches de la morale et tranchera en plaçant le curseur sur l'aspect social ou sur l'aspect économique d'un problème, mais il y a de fortes chances pour qu'une décision ainsi précédée par un vrai travail interdisciplinaire soit plus adaptée à la situation que si elle est issue de rapports présentant les résumés des positions des différentes personnes auditionnées.

La capacité des chercheurs en sciences sociales à travailler de manière interdisciplinaire avec des représentants des autres disciplines, avec les sciences de la nature et les ingénieurs et même avec les usagers et les différents acteurs pouvant intervenir dans les domaines concernés, n'est pas innée. De même, il est impossible de mener une délibération éthique si l'on n'a pas une formation en éthique normative, permettant de connaître les différentes approches de la morale, conséquentialiste, déontologique, relative à l'éthique des vertus. La maîtrise des différents courants de la philosophie morale et des théories contemporaines de la justice est un prérequis qui suffirait à lui seul à convaincre les étudiants et les représentants des différentes disciplines de suivre des cours d'éthique dans les départements de philosophie. Cette connaissance permet de conjuguer différentes approches de la morale, au lieu de s'en tenir à des oppositions binaires entre utilitarisme et déontologie qui, lorsqu'on traite de la répartition de ressources rares, lors d'une pandémie, par exemple, n'ont aucune pertinence. De même, elle garantit une approche flexible des différents principes de l'éthique et la reconfiguration de leur contenu à la lumière de cas cliniques, ce qui n'a rien à voir avec l'application scolaire du principisme que l'on trouve dans bon nombre de textes traitant d'éthique médicale. Cependant, cette formation en éthique normative et

en philosophie politique ne suffit pas à donner à un individu les prérequis logiques et méthodologiques nécessaires à la délibération éthique.

Une formation en méta-éthique et en philosophie du langage est indispensable si l'on veut penser avec les autres en étant conscient non seulement des règles de la communication, mais aussi de ses pièges. On peut trouver la philosophie du langage un peu maigre, quand on discute de l'ouverture des PMA aux homosexuels, de la filiation, de la fin de vie. Pourtant, elle est une propédeutique à l'exercice du jugement et évite aux participants des forums et même aux représentants des sciences humaines et sociales invitées à participer à des débats en bioéthique de faire passer pour une norme ce qui n'est que leur point de vue, de céder aux mirages de l'essentialisme ou d'adopter, comme dit H. Putnam, « le point de vue de Dieu » (Putnam, 1984), jugeant, par exemple, que la France est eugéniste<sup>7</sup>.

## VI. La nécessité d'une création imaginaire audacieuse

La nécessité d'une formation sérieuse en éthique comprenant la méta-éthique, l'éthique normative, la philosophie politique et les théories contemporaines de la justice ainsi que la réflexion sur des champs de l'éthique appliquée qui nous incitent à affiner nos outils d'analyse et à tester nos théories souligne le rôle qui devrait être celui de la philosophie dans le champ académique comme dans la Cité. Cependant, sa tâche n'est pas seulement pédagogique. Nous avons déjà dit que, si nous voulions que l'écologie et la question animale entrent dans la politique et si nous souhaitions répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés de manière démocratique, et non bureaucratique ou totalitaire, le consentement des citoyens, leur liberté de jugement et leur résolution à modifier certaines de leurs habitudes de consommation étaient requis. Pour ce faire, nous avons besoin, comme le dit Castoriadis, d'une « création imaginaire [...] mettant au centre de la vie humaine d'autres significations que l'expansion de la production et de la consommation et posant des objectifs de vie différents, qui puissent être reconnus par les êtres humains comme valant la peine » (Castoriadis, 1994). Ainsi, nous avons besoin d'une philosophie première qui intègre

7. Il est fait allusion à une table ronde qui s'est déroulée le 30 janvier 2012 à Strasbourg, pendant le Forum européen de bioéthique. Il était symptomatique de constater que les politiques, en particulier M<sup>me</sup> C. Boutin, affirmaient que notre pays était eugéniste, alors que les philosophes participant à cette table ronde, R. Ogien et moi, tentions d'éviter ce genre d'affirmations pour des raisons d'abord logiques.

l'écologie à l'existence et s'affranchisse du dualisme nature/culture qui est commun à l'existentialisme et aux éthiques environnementales anglo-saxonnes.

Le volet politique de la réflexion sur l'action environnementale et l'évaluation démocratique des choix technologiques et environnementaux est inséparable de son volet ontologique. Ce dernier suppose l'élaboration d'une philosophie du sujet distincte de celle que l'on trouve au fondement du contractualisme actuel pour lequel la seule limite à ma liberté est l'autre homme auquel je ne peux créer de dommage sans qu'il ait recours à la force coercitive de la loi, mais dont je n'ai pas à juger la vie privée quand celle-ci n'engendre aucun préjudice chez autrui (Mill, 1990 [1859]). À partir du moment où mes actes, même les plus quotidiens, même les plus inoffensifs en apparence, comme l'acte de manger ou le fait de voyager, ont des conséquences sur la qualité de vie des générations futures, sur la dégradation de l'environnement et sur les conditions de vie des animaux, alors il n'est plus possible de s'en tenir au cadre strict du libéralisme tel qu'il est défini par Mill. Non seulement notre manière d'habiter la Terre et d'user des autres vivants est le lieu de l'éthique, qui désigne les limites que je décide de conférer à mon droit d'user de ce qui est bon pour ma conservation, mais, de plus, notre rapport à *l'oikos* et aux nourritures qui désignent le monde naturel et culturel dont nous vivons deviennent le lieu à partir duquel nous nous rapportons à nous-mêmes et aux autres, humains et non humains, passés, présents et futurs. Comme l'avaient vu les écologistes profonds, en dépit des limites de leur pensée qui sont les limites de l'écocentrisme, c'est à partir de l'élaboration d'une autre ontologie qu'il est possible de concevoir un autre modèle d'organisation sociale et politique. Loin d'enterrer l'humanisme, cette ontologie, qui pourrait être esquissée en approfondissant la philosophie de la corporéité qui est à l'horizon de notre éthique de la vulnérabilité, conduit à le réinventer.

## Bibliographie

- BELMA Karine, 2013, *La prise en compte de la biodiversité dans les stratégies nationales de lutte contre la déforestation financées par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale*, Thèse de doctorat, Paris, Agro Tech, Engraf, CIRED.
- BOURG Dominique, WHITESIDE Kerry, 2010, *Vers une démocratie écologique*, Paris, Le Seuil.

- BOURG Dominique (éd.), 2011, *Pour une VI<sup>e</sup> République écologique*, Paris, Odile Jacob.
- CASTORIADIS Cornélius, 1994, *Un monde à venir*, Entretien avec O. Morel, 1<sup>er</sup> juin 1994, [en ligne] <http://libertaire.free.fr/castoriadis06.html>.
- CRUTZEN Paul, STOERMER Eugène F., 2000, « The Anthropocene », *The Global Change Newsletter*, n° 41, p. 17-18, [en ligne] <http://www.igbp.net/download/18.316f18321323470177580001401/1376383088452/NL41.pdf>.
- DANTZER Robert, 2001, « Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal sont construites ? », in BURGAT F. et DANTZER R. (éds), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, Paris, INRA, p. 97-101.
- DAVIS Mike, 2008 (trad. P. Vanek), « Living on the Ice Shelf. Humanity's Meltdown », *SolidaritéS*, n° 131, juillet 2008, [en ligne] [www.solidarités.ch](http://www.solidarités.ch).
- DEWEY John, 2005 [1927] (trad. fr. J. Zask), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- DEWEY John, 2011 [1939] (trad. A. Bidet, L. Quéré et G. Truc), *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS, 2006, *World agriculture : towards 2030/2050 Interim Report – Prospects for food, nutrition, agriculture and major commodity groups*, Rome, FAO, [en ligne] <http://www.fao.org/about/fr/>.
- GORZ André, 1978, *Écologie et liberté*, Paris, Galilée.
- IAASTD, 2009, *Agriculture at a Crossroads, International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*, Synthesis Report, Washington D. C., [en ligne] [http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture at a Crossroads Synthesis Report \(English\).pdf](http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads%20Synthesis%20Report%20(English).pdf).
- ILLICH Ivan, 2003 [1973], *La convivialité*, Paris, Le Seuil.
- JACQUES Francis, 1979, *Dialogiques, Recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF.

- JOUVENEL Bertrand (de), 2002 [1968], *Arcadie. Essais sur le mieux-vivre*, Paris, Gallimard.
- LABBOUZ Benoît et TREYER Sébastien, 2010, « The mobilization of international expertise for global governance in IAASTD : a failure in consensus or a successful advocacy strategy ? », *Conference on the Human Dimensions of Global Environmental Change*, [en ligne] [http://edocs.fu-berlin.de/docs/servlets/MCRFileNodeServlet/FUDOCS\\_derivate\\_000000001610/iaastd\\_oct2010.pdf](http://edocs.fu-berlin.de/docs/servlets/MCRFileNodeServlet/FUDOCS_derivate_000000001610/iaastd_oct2010.pdf).
- LATOUR Bruno, 2004 [1999], *Politiques de la nature*, Paris, La Découverte.
- MILL John Stuart, 1990 [1859] (tr. fr. L. Lenglet/D. White), *La liberté*, Paris, Gallimard.
- PELLUCHON Corine, 2011, *Éléments pour une éthique de la vulnérabilité. Les hommes, les animaux, la nature*, Paris, Le Cerf.
- PUTNAM Hilary, 1984 (trad. A. Gerschenfeld), *Raison, vérité et histoire*, Paris, Minuit.
- RAWLS John, 1995 [1993] (trad. fr. C. Audard), *Libéralisme politique*, Paris, PUF.
- REBER Bernard, 2011, « Argumenter et délibérer entre éthique et politique », *Archives de Philosophie*, vol. 74, n° 2, p. 283-303.
- TOULMIN Stephen, 1993 [1958] (trad. P. de Brabanter), *Les usages de l'argumentation*, Paris, PUF.





## Table des matières

### Introduction

- 1 *De quelques questions éthiques soulevées par la recherche scientifique*  
Thierry MARTIN.....7
- 2 *Petites et grandes fraudes scientifiques, le poids de la compétition*  
Anne FAGOT-LARGEAULT.....15
- 3 *L'éthique de la recherche, au risque de l'expérimentation sociale*  
Évelyne SERVERIN.....39
- 4 *Recherche action participative en santé mondiale. Esquisse d'une épistémétique*  
Nicolas LECHOPIER .....61
- 5 *Les comités d'éthique pour les recherches non interventionnelles. Méthodologie et enjeux du contrôle a priori des projets de recherche*  
Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER, Étienne VERGÈS et Géraldine VIAL ....79
- 6 *Contexte et enjeux d'une éthique de l'expertise scientifique. Les risques collectifs environnementaux et sanitaires*  
Olivier GODARD .....109
- 7 *Penser la place de l'expertise et de la délibération éthique dans la politique. Réflexions sur les conditions d'une plus grande innovation en matière d'action environnementale et en bioéthique*  
Corine PELLUCHON .....131

<b>Index Nominum .....</b>	<b>149</b>
<b>Ont collaboré à l'ouvrage .....</b>	<b>161</b>



Imprimerie Messages  
111, rue Nicolas Vauquelin – 31100 Toulouse  
Dépôt légal : second trimestre 2014  
Imprimé en France

La recherche scientifique est confrontée dans son activité même à des questions éthiques (fraudes, possibles conflits d'intérêts entre l'activité scientifique et des partenaires commerciaux, etc.). Elle rencontre aussi des questions éthiques dès lors qu'elle s'applique à des êtres humains et est alors susceptible d'entraîner des conséquences sur leur liberté ou leur sécurité. Ce n'est pas seulement la recherche biomédicale qui est ici concernée, mais toute activité de recherche dont les conséquences sont susceptibles d'affecter soit des individus, soit des populations, ce qui est le cas en psychologie et en sociologie et dans toute recherche impliquant l'utilisation de données personnelles.

L'ouvrage réunit des intervenants d'horizons différents (philosophes, économistes, juristes, sociologues) engagés dans une réflexion sur l'éthique de la recherche et l'évaluation des conséquences du développement scientifique.

*Normes, Pratiques et Savoirs 8*



MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
CLAUDE NICOLAS LEDOUX

Presses universitaires de Franche-Comté



9 782848 674902

Prix 14 € TTC

ISBN : 978-2-84867-490-2  
ISSN : 1956-0222